



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-20026
03.09.2020**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM
(Lettre circulaire 23)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 24 août 2020, le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a prié le Secrétaire général de radier Sassnitz – Trelleborg de la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF.

En raison de la radiation de cette ligne les chapitres Allemagne et Suède sont réédités.

En application de l'article 24, § 5, de la COTIF, les transports sur cette ligne maritime cessent d'être soumis aux dispositions de la COTIF à l'expiration de trois mois à compter de la date de la présente notification, soit le 3 décembre 2020, sauf en ce qui concerne les transports en cours qui doivent être achevés.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexes :

- Chapitres Allemagne et Suède

Copie :

Comité international des transports ferroviaires (CIT)
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
3015 Berne